



Les partenaires sociaux de l'Union pour la Méditerranée

DECLARATION

Quatrième Conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'emploi et le travail organisée les 2 et 3 avril au Portugal

Cascais, le 2 avril 2019

Les partenaires sociaux de l'Union pour la Méditerranée (ci-après « les partenaires sociaux ») accueillent favorablement la tenue de la 4^{ème} Conférence ministérielle Emploi et Travail de l'Union pour la Méditerranée (UpM) qui se tient ces 2 et 3 avril 2019 à Cascais, au Portugal.

Les partenaires sociaux des deux rives de la Méditerranée se félicitent particulièrement de leur première participation à la réunion ministérielle même, laquelle a permis un échange de vues entre partenaires sociaux et ministres. Ils voient, dans cette première participation, la reconnaissance explicite de la valeur ajoutée du dialogue social inscrit par ailleurs dans la constitution de l'OIT et le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE).

Comme indiqué dans leur Déclaration conjointe sur le dialogue social du 26 septembre 2016, présentée en marge de la 3^{ème} conférence ministérielle (Jordanie, Mer Morte), les partenaires sociaux souhaitent contribuer activement et positivement à la mise en place et au développement de dialogues sociaux forts, indépendants et efficaces, aux niveaux bi- et/ou tripartites dans les 43 pays membres de l'UpM. Les partenaires sociaux entendent accroître, élargir et renforcer leur capacité d'action autonome et leur implication dans les processus de décision au sein des pays membres, à l'échelle des deux régions, et dans le contexte des activités menées à l'échelle de l'UpM.

Ils soulignent, dans cette optique, notamment deux initiatives menées à bien en suivi de leur déclaration.

D'une part le projet pilote pour la promotion du dialogue social dans le voisinage sud de la Méditerranée – SOLiD – mis en œuvre par les partenaires sociaux de la rive sud de la Méditerranée affiliés à la Confédération Syndicale Arabe et BUSINESSMED et qui visait à développer les capacités des organisations d'employeurs et des syndicats des travailleurs issus de trois pays cibles (Tunisie, Maroc et Jordanie).

Les partenaires sociaux de la rive nord de l'UpM se félicitent des avancées obtenues dans le domaine et prennent acte des conclusions du projet ainsi que de la Charte du dialogue social dans le sud de la Méditerranée prévue à être signée par les ministres des trois pays cibles du projet SOLiD, notamment le Ministre tunisien des affaires Sociales, le Ministre jordanien du Travail et le Ministre marocain du Travail et de l'Insertion Professionnelle. Il s'agit d'un pas important dans le renforcement des dialogues sociaux et civils en vue d'un meilleur fonctionnement des marchés du travail, de la création d'emplois décents, ainsi que du renforcement de la stabilité et de la cohésion dans les pays respectifs. Un dialogue social effectif à tous les niveaux appropriés joue un rôle crucial pour faire face aux défis de la compétitivité, de la croissance, de la création d'emplois et de la cohésion sociale dans la région du sud de la Méditerranée. Les partenaires du nord soulignent l'importance de clairement distinguer le rôle des partenaires sociaux, en particulier concernant leurs négociations collectives autonomes, qui est de nature différente de celui des dialogues plus larges entre gouvernements et société civile, ces deux types de dialogues obéissant à une logique et à une légitimité qui leur appartiennent en propre.

Les partenaires sociaux appellent par ailleurs la Commission européenne, les États membres et les gouvernements du sud à soutenir – en ce compris à travers des fonds nécessaires à cet effet - l'élargissement et l'approfondissement utiles de l'approche du projet à d'autres pays du sud dans un nouveau cycle, tout en tenant compte des leçons de SOLiD.

D'autre part, le projet de « Partenariat européen pour l'intégration des migrants dans le marché du travail », réalisé à l'initiative des partenaires sociaux de la rive nord de la Méditerranée. L'intégration ne peut être efficace que si tous les acteurs concernés jouent leur rôle : institutions de l'Union européenne, pouvoirs publics locaux et autorités nationales, partenaires sociaux et économiques, et organisations de la société civile. Le partenariat pour l'intégration signé par la CES, BusinessEurope, SMEunited, CEEP, EUROCHAMBRES et la Commission européenne en décembre 2017 pose des principes de base de l'intégration des réfugiés dans le marché du travail, notamment en prévoyant un soutien à un stade aussi précoce que possible, en veillant à ce que l'intégration bénéficie aux réfugiés ainsi qu'à l'économie et à la société dans son ensemble et en adoptant une approche multipartite.

Les partenaires sociaux prennent également note de la Déclaration ministérielle de cette 4^{ème} conférence UpM. Ils relèvent en particulier les points suivants : le rappel du rôle crucial joué par un dialogue social bi- et tripartite continu et la négociation collective en vue de résoudre les défis de la démocratie, de la croissance et de la justice sociale dans la région ; l'engagement à atteindre les objectifs de l'Agenda 2030; l'accueil favorable réservé aux conclusions de la 106^e session de l'OIT de 2017 et du cadre d'action qu'il contient en vue du respect universel et effectif de la promotion et de la réalisation des droits fondamentaux au travail, ainsi qu'à d'autres initiatives en cours à l'échelle internationale notamment dans le cadre de l'OIT (entre autres la lutte contre la violence et le harcèlement au travail) et des Nations Unies (notamment le Pacte mondial pour les réfugiés et pour des migrations sûres, ordonnées et régulières) et l'accent mis sur la création d'un processus de monitoring en vue de la transposition de la Déclaration de 2016 en actions au niveau national.

Les partenaires sociaux rappellent à ce sujet leurs conclusions, adoptées le 11 octobre 2017 dans le cadre du 3^{ème} Forum du Dialogue Social de l'UpM, dans lesquelles ils « appelaient les Ministres, comme ils s'y sont engagés dans leur Déclaration de la Conférence ministérielle sur l'emploi et le travail de l'UpM, à renforcer en particulier la capacité des organisations des partenaires sociaux et des organismes de dialogue social, ainsi que la culture du dialogue social, en développant des pratiques saines de dialogue social aussi au niveau des entreprises et des secteurs ».

Les partenaires sociaux avaient, d'une manière plus générale, insisté, tout en reconnaissant la diversité des situations nationales, sur la nécessité de traduire les déclarations pertinentes des gouvernements et des partenaires sociaux à l'échelle de l'UpM en actions concrètes, de manière à répondre aux réalités et apporter une valeur ajoutée aux partenaires sociaux non seulement au niveau de la région « euro-méditerranéenne », mais également au niveau national dans les pays membres de l'UpM, en tenant compte des différences significatives qui existent entre les deux régions, y compris concernant le fonctionnement de la coopération régionale au sein de chacune des deux régions.

Les partenaires sociaux insistent encore sur le fait que les défis persistants au niveau de la région dépassent ceux liés au chômage, en particulier des jeunes, les difficultés d'accès au travail des femmes ainsi qu'aux flux de réfugiés et à la migration, pour aborder d'autres sujets tels que la nécessité d'un nouvel agenda d'investissements pour un agenda de co-développement et la création d'emplois durables, sujets qui ont un impact direct ou indirect sur l'emploi et le travail.

L'Union européenne et les gouvernements de la rive sud doivent donc promouvoir un réel co-développement qui profiterait aux deux régions, tout en tenant compte de leurs poids économiques, permettant de renforcer les relations politiques, économiques et culturelles entre celles-ci et de promouvoir le respect des droits de l'Homme, l'inclusion sociale, le développement durable et la paix. L'objectif devrait être de renforcer la croissance économique et la compétitivité (qui sont cruciales pour le succès des entreprises), la création d'emplois stables et de qualité, une fiscalité équitable, la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté, les inégalités et les discriminations, ainsi que de consolider la construction démocratique dans toute la région. L'Union européenne doit s'engager davantage pour promouvoir une relance économique et industrielle dans la rive sud, notamment pour améliorer la confiance des opérateurs économiques et financiers. En tant que régions voisines, l'Union européenne et les pays du sud de la Méditerranée sont liés et influencés par des tendances et défis d'envergure mondiale similaires.

En ce qui concerne leurs activités bipartites à l'échelle bi-régionale, les partenaires sociaux comptent poursuivre dans les années à venir leurs échanges dans le cadre des (4) priorités et (2) sujets identifiés dans leur Déclaration de 2016. Ils appellent en conséquence la Commission européenne, la co-présidence et le Secrétariat de l'UpM à prendre les initiatives nécessaires à l'organisation d'un prochain Forum UpM du Dialogue Social fin 2019/en 2020 en essayant de privilégier le principe de l'alternance entre les pays européens et ceux du sud de la Méditerranée. Les Forums de dialogue social organisés dans le cadre de l'UpM devraient se poursuivre, avec l'objectif de partager des informations et des bonnes pratiques sur l'état d'avancement du dialogue social dans les pays de l'UpM, et de procéder à un échange de vues sur les priorités actuelles et futures.

Qui nous sommes

Organisations patronales

BUSINESSEUROPE

BusinessEurope agit pour promouvoir la croissance et la compétitivité en Europe. Principal défenseur des entreprises de tout le continent, notre objectif est de plaider en faveur des questions qui influencent et améliorent leur performance. Partenaire social reconnu, nous prenons la parole pour les entreprises de toutes tailles représentées au travers des fédérations nationales d'employeurs et d'industrie établies dans 35 pays européens, qui sont nos membres directs.

Site web : www.businessseurope.eu

CEEP

Créé en 1961, le CEEP (Centre Européen des Entreprises à Participation Publique et des entreprises d'intérêt économique général) rassemble les entreprises et autorités européennes, publiques et privées, aux niveaux national, régional et local, qui sont des employeurs publics ou des fournisseurs de services d'intérêt général.

Site web : www.ceep.eu

SMEunited

SMEunited – anciennement UEAPME (Union Européenne de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises) – est l'organisation patronale qui représente le commerce, l'artisanat et les PME en Europe. Partenaire social reconnu, l'organisation compte aujourd'hui plus de 70 organisations membres.

Site web : www.smeunited.eu

BUSINESSMED

L'Union Méditerranéenne des Confédérations d'Entreprises est le principal représentant des employeurs du bassin méditerranéen. BUSINESSMED défend les intérêts de 22 confédérations d'entreprises issues des États membres de l'UpM. C'est une plateforme majeure de coopération, un promoteur des investissements étrangers directs et un levier pour le dialogue en Méditerranée et l'intégration socio-économique.

Site web : www.businessmed-umce.org

Organisations syndicales

CES (et le Comité de Liaison Eurocadres/CEC)

La Confédération Européenne des Syndicats (CES) a été fondée en 1973, en vue de promouvoir les intérêts des travailleurs au niveau européen et de les représenter auprès des institutions de l'UE. La CES représente aujourd'hui 89 organisations syndicales dans 39 pays européens et 10 fédérations syndicales européennes.

Site web : www.etuc.org

Confédération Syndicale Arabe

La Confédération Syndicale Arabe est une structure régionale de la Confédération Syndicale Internationale (CSI). Fondée en 2014, elle a pour mandat de défendre les libertés fondamentales et les droits syndicaux, de lutter contre les discriminations vis-à-vis des femmes et des migrants, et de favoriser l'application des normes internationales du travail dans 16 pays arabes. La Confédération regroupe 20 centrales syndicales dans 13 pays arabes.

Site web : www.arabtradeunion.org